



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le 16/02/2022

SLO

ID : 081-218102572-20220214-2022DEL1-DE

Date de la convocation
08.02.2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/1

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mmes TEULIER, GHODBANE, DELPOUX, Mrs JALBY, GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mme GAVALDA, Mr TAUZIN, Mmes FARIZON, VABRE, Mrs MARIE, SIRVEN, MARTY.

Absents : Mme COUVREUR procuration à Mme FONTANILLES-CRESPO
Mr SALOMON procuration à Mr BUONGIORNO
Mr MASSON procuration à Mr SIRVEN
Mme MILIN procuration à Mr MARIE
Mr SARDAINE.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

Lors de la séance d'installation du conseil municipal intervenu le 23 mai 2020, il a été procédé à la fixation du nombre d'adjoints et à leur élection.

**RETRAIT OU
MAINTIEN DU TITRE
ET DES FONCTIONS
DE 8^{ème} ADJOINT A
MADAME ISABELLE
BETTINI**

Conformément à l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a donné, par arrêtés du 20 juillet 2020, délégation de fonction aux adjoints.

L'article L.2122-20 du CGCT dispose que : « les délégations données par le Maire, en application des articles L.2122-18 et L.2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ».

Par lettre recommandée en date du 13 janvier 2022, monsieur le Maire a informé madame Isabelle BETTINI, 8^{ème} Adjoint au Maire, de sa décision de lui retirer ses délégations de fonctions accordées par arrêté n° AT100 du 6 juillet 2020 et transmis en préfecture le 7 juillet 2020.

Lorsque le chef de l'exécutif décide de retirer une délégation de fonctions, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de l'adjoint au maire concerné dans ses fonctions (art. L.2122-18 du CGCT).

2 ABSTENTIONS
Adopté à la majorité

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou le retrait du titre et des fonctions d'adjoint à madame Isabelle BETTINI.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection des adjoints en date du 23 mai 2020,

Vu l'arrêté n°AT 100 en date du 6 juillet 2020 portant délégation de fonctions du Maire à madame Isabelle BETTINI en sa qualité de 8ème adjointe,

Vu l'arrêté n° AP 01/22 portant retrait des délégations de fonction du Maire à madame Isabelle BETTINI,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

RETIRE le titre et les fonctions de 8^{ème} adjoint de madame Isabelle BETTINI.



Pour extrait conforme,
SAINT-JUÉRY, le 15 février 2022
David DONNEZ,
Maire,